

N° exploitation

Exploitation

Formulaire pour satisfaire à l'obligation de consigner le trafic des animaux : Le registre animal donne les informations relatives au nombre d'animaux présents sur l'exploitation ou ainsi qu'aux variations de stock. Les documents d'accompagnement doivent être archivés. Les mouvements doivent être enregistrés sous trois jours au plus tard. Les documents doivent être conservés durant trois années.

Pour les porcs et gibier il faut consigner les animaux morts ou abbatés sur l'exploitation

Les bovins, équidés, moutons et chèvres doivent être enregistrés directement dans la banque de donnée BDTA et pas ici.

Exemple

Nom / Numéro animal	Date de naissance	Sexe m / f	Entrée Date	Provenance	Départ Date	Lieu de destination / Cause de départ
110.8556.5279.6	19.1.3	f	1.9.9	159237.4		

Veuillez s.v.p. remplir un registre par espèce animale

Porcs

Nom / Numéro animal	Date de naissance	Sexe m / f	Entrée Date	Provenance	Status / Label	Départ Date	Lieu de dest. / Cause de départ

Nom / Numéro animal	Date de naissance	Sexe m / f	Entrée Date	Provenance	Status / Label	Départ Date	Lieu de dest. / Cause de départ